



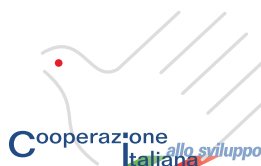
A901317

Les normes internationales du travail et la responsabilité sociale des entreprises:

instruments pour un monde du travail mondialisé

9 - 20 novembre 2009

Turin (Italie)



Cofinancé par le
Gouvernement italien,
Ministère des affaires étrangères



Les normes internationales du travail et la responsabilité sociale



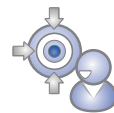
Contexte

Le développement et l'essor du commerce international et de l'investissement étranger, l'expansion de multinationales aux stratégies de production et de marketing mondiales, la généralisation des tendances à la coordination régionale entre gouvernements ainsi qu'entre partenaires sociaux, l'interrelation croissante des marchés financiers, les progrès fulgurants de la technologie et des communications... autant de caractéristiques parmi les plus significatives de la mondialisation sur le plan social.

Depuis les années 70, divers aspects de la mondialisation se conjuguent pour modifier profondément le contexte institutionnel et socio-économique des pays et soulèvent des questions quant à la dimension sociale de ces évolutions. La libéralisation des produits et des marchés financiers facilitera-t-elle ou compliquera-t-elle la promotion du travail décent dans les pays en développement? Cette libéralisation contribuera-t-elle à la création d'emplois dans ces pays, ou à leur destruction? Créera-t-elle ou supprimera-t-elle des emplois dans les pays industrialisés? Les tentatives d'amélioration du droit du travail et du respect des droits fondamentaux des travailleurs amoindriront-elles la capacité d'un pays à attirer des investissements privés? La libéralisation visant à améliorer la compétitivité engendrera-t-elle des inégalités inacceptables dans les pays et entre les pays? Si ces questions attirent l'attention des parties concernées depuis le milieu des années 90, ce n'est que ces dernières années que des recherches et analyses, dont celles présentées dans le rapport final de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation en 2004¹, l'étude sur l'inégalité de revenu de l'Institut international d'études sociales en 2008², et l'étude de l'OCDE sur les effets des normes du travail sur l'investissement étranger direct³, ont commencé à répondre à ces questions. Axé initialement sur la nécessité de faire respecter les normes du travail dans le cadre du commerce international, le «débat sur les normes du travail et la mondialisation» a évolué pour traiter aujourd'hui des possibilités de faire de la mondialisation un processus plus équitable et, dernièrement, de trouver des moyens d'inscrire institutionnellement et à un niveau réellement mondial la réalisation du travail décent dans un monde du travail mondialisé. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée en 2008, en est l'élément le plus récent. Pour résumer, même si la mondialisation a eu des effets positifs sous la forme de nouvelles perspectives en matière de développement économique et social, elle a également posé des défis et menaces.

Dans ce contexte, il est largement accepté que les normes internationales du travail (NIT) et les principes fondamentaux au travail (PFT) constituent un repère appréciable pour la communauté internationale, les institutions publiques et le secteur privé, puisqu'elles fournissent des orientations qui font autorité en matière de préservation de la dignité des travailleurs et de leur famille. Les acteurs privés – en

particulier les employeurs et leurs organisations, et les travailleurs et leurs organisations – se sont montrés désireux de prendre des initiatives qui s'appuient sur les NIT et les PFT. Du côté des employeurs, celles-ci ont pris la forme, par exemple, d'initiatives sur la responsabilité sociale des entreprises, et du côté des travailleurs, d'accords-cadres fondés sur les NIT et les PFT. Les banques de développement et les banques d'investissement privées ont pris des initiatives respectant les NIT et les PFT. La responsabilité traditionnelle, mais qui n'a rien perdu de sa validité, de la mise en œuvre des NIT est complétée par les initiatives d'acteurs privés, et les PFT sont donc de plus en plus utilisés en tant qu'instruments dans le monde du travail mondialisé. Cependant, c'est sans doute aux gouvernements qu'incombe en dernier ressort la responsabilité de réaliser la pleine signification du travail décent, en particulier à la lumière des récents défis posés par la crise économique mondiale.



Objectifs

Objectifs de développement

Le cours vise à renforcer la capacité des institutions/organisation à promouvoir, dans le cadre d'une économie mondialisée, l'application des NIT et des PFT de manière à conjuguer développement économique et progrès social.

Objectifs spécifiques

A la fin du cours, les participants seront en mesure de:

- analyser de manière critique des cas concrets et des expériences fructueuses mettant en relief l'intérêt des NIT et des PFT pour la réalisation des avantages potentiels de l'économie mondialisée; et
- utiliser les normes fondamentales du travail pour des actions de promotion du travail décent dans des situations qui procèdent de la mondialisation de l'économie.



Profil des participants

Le cours s'adresse à des fonctionnaires gouvernementaux, des représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs, dont des responsables des questions liées aux normes internationales ou nationales du travail et/ou la mondialisation. Il cible également les hauts responsables en matière d'inspection du travail ou de responsabilité sociale des entreprises.

La participation tripartite par pays est particulièrement encouragée.

¹ BIT: *Une mondialisation juste: Créer des opportunités pour tous*, Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, Genève, 2004.

² BIT: *World of Work Report: Income Inequalities in the Age of Financial Globalization*, Genève, 2008.

³ OCDE: *Trade, Employment, and Labour Standards: A Study of Core Workers Rights and International Trade*, Paris, 1996.

des entreprises: instruments pour un monde du travail mondialisé



Structure et contenu

Le cours traitera des aspects suivants:

- L'impact social de la mondialisation des économies, des marchés financiers, des communications et des nouvelles technologies.
- Les normes internationales du travail et les principes fondamentaux au travail, dont:
 - le système des normes internationales du travail;
 - la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998; et
 - les normes fondamentales du travail (liberté d'association et négociation collective, travail forcé, travail des enfants et discrimination en matière d'emploi et de profession).
- Les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des normes fondamentales du travail dans le contexte de la mondialisation, notamment:
 - institutions financières internationales et application des PFT;
 - zones spéciales d'exportation et liberté d'association;
 - action nationale et internationale contre le travail forcé et la traite des êtres humains;
 - travail des enfants et travail dangereux dans le secteur agricole; et
 - clause sociale et accords commerciaux internationaux.
- Les initiatives de responsabilité sociale des entreprises (RSE), axées sur le renforcement des capacités des décideurs à adopter des mécanismes d'autorégulation qui amélioreront les conditions de travail, dont:
 - le contenu des initiatives de RSE, en particulier quand elles se rapportent aux droits des travailleurs;
 - les options de suivi des initiatives de RSE;
 - les méthodes d'évaluation de l'impact des initiatives de RSE; et
 - les accords sur la gestion de la participation des parties prenantes et le dialogue avec celles-ci.
- Les liens entre la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail (PDFT) et les objectifs du travail décent, dont:
 - la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, adoptée en 2008;
 - des exemples de liens entre les PDFT et le travail décent; et
 - les possibilités de promouvoir et d'établir ces liens.



Méthodologie

Le cours adopte une approche participative qui favorise l'interaction constructive des participants. Par le biais d'études de cas et de jeux de rôle, les participants sont encouragés à concevoir des stratégies personnelles de réalisation des NIT et PFT. Les méthodes de formation comprennent des présentations et des exercices individuels et collectifs sous la supervision d'experts du BIT de Genève, de spécialistes de la formation du Centre international de formation de l'OIT à Turin, d'experts d'autres organisations internationales en matière d'impact social de la mondialisation, et de consultants internationaux.

Frais de participation

Les frais de participation s'élèvent à **3 250 euros**, qui comprennent les frais didactiques et les frais de subsistance.

Les frais didactiques s'élèvent à 1 570 euros et comprennent:

- les frais de scolarité;
- les manuels et matériels didactiques;
- la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation du cours.

Les frais de subsistance s'élèvent à 1 680 euros et comprennent:

- l'hébergement en pension complète au campus du Centre;
- le blanchissage;
- les visites d'étude locales (le cas échéant);
- les soins médicaux courants et l'assurance médicale d'urgence;
- les activités socioculturelles.

Les prix mentionnés **n'incluent pas** le coût du voyage international du pays du participant au lieu où se déroule le cours. Le coût du passeport et du visa italien, les taxes d'aéroport, le voyage à l'intérieur du pays d'origine du participant et les escales non autorisées ne seront pas remboursés.

Le paiement doit être réglé à l'avance, par virement bancaire, à l'adresse suivante:

Compte n° 560001

Banque: Intesa-Sanpaolo SPA

IBAN: IT36 B030 6901 1911 0000 0560 001

SWIFT: BCITITMM701

Adresse: Viale Maestri del Lavoro 10, 10127 Turin - Italie

N.B.: veuillez indiquer le nom du participant et le numéro de code du cours (A901317) sur le formulaire de virement.

Bourses

Des bourses d'études sont disponibles pour les candidats remplissant les conditions requises.

La sélection des organisations d'employeurs et de travailleurs qui bénéficieront de celles-ci afin de participer au cours sera effectuée respectivement par les secrétaires des groupes des employeurs et des travailleurs du Conseil d'administration du Bureau international du Travail.

Candidatures

Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique (ils-fpr@itcilo.org) ou par fax (+390116936906) au Chef du Programme des normes et des principes et droits fondamentaux au travail.

Toute candidature doit être accompagnée d'un curriculum vitae et, le cas échéant, d'une lettre de désignation de l'institution qui finance la participation.

Conformément au mandat de l'OIT, organisation promouvant la justice sociale et les droits fondamentaux de la personne au travail, le Centre de Turin encourage la présentation de candidatures de femmes.



Les installations du Centre de Turin

Situé dans un beau parc s'étendant sur la rive gauche du fleuve Pô, le campus offre un environnement agréable pour les études et la vie quotidienne.

Il comprend 21 pavillons qui hébergent : des salles de classe modernes et bien équipées; des salles de conférence et de réunion dotées d'installations pour l'interprétation simultanée en plusieurs langues; un laboratoire informatique; un centre de documentation informatisé et relié à diverses banques de données.

Le campus dispose de 287 chambres avec salle de bain, téléphone et télévision par câble. Il propose en outre:

- un bureau de réception ouvert 24 heures sur 24;
- un restaurant, un libre-service et un bar tenant compte

des exigences alimentaires;

- une banque;
- une agence de voyages;
- un service de buanderie;
- un bureau de poste;
- un point d'accès à l'Internet;
- une salle de récréation;
- un gymnase et plusieurs terrains de sport;
- une infirmerie.

Des activités sociales sont régulièrement organisées sur le campus et en dehors afin de permettre aux participants de cultures et origines différentes de tirer profit de cet environnement international enrichissant.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter:

CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE L'OIT

Programme des normes et des principes et droits fondamentaux au travail

Viale Maestri del Lavoro 10
10127 Turin, Italie

Courriel: ils-fpr@itcilo.org
Tél.: + 39.011.693.6920
Fax: +39.011.693.6906
Site Internet: <http://training.itcilo.org/ils/>